

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-2608

présenté par
M. Bernalicis, Mme Garrido, M. Portes et M. Léaument
à l'amendement n° 1854 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 44

Mission « Justice »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.